



Assemblée générale

Distr. générale
22 janvier 2020
Français
Original : anglais

Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale

Deuxième session de fond
10-14 février 2020
Point 3 de l'ordre du jour
Organisation des travaux

Organisation des travaux de la deuxième session de fond

Note du Secrétariat

Le projet d'organisation des travaux de la deuxième session de fond du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, qui figure en annexe à la présente note, a été élaboré pour faciliter l'examen du point 5 de l'ordre du jour (Débats sur les questions de fond mentionnées au paragraphe 5 de la résolution [73/27](#) de l'Assemblée générale). L'ordre du jour provisoire annoté de la session adopté par le Groupe de travail est publié sous la cote [A/AC.290/2019/1](#).

On trouvera de plus amples renseignements sur les travaux du Groupe de travail à l'adresse suivante : <https://www.un.org/disarmament/open-ended-working-group/>.



Annexe**Projet d'organisation des travaux, 10-14 février 2020**

<i>Date et heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour/programme/documentation</i>
Lundi 10 février	
10 heures-13 heures	Ouverture de la session – observations liminaires du Président Rapport sur la réunion intersessions informelle multipartite (2-4 décembre 2019) Message du Président du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale 5. Débats sur les questions de fond mentionnées au paragraphe 5 de la résolution 73/27 de l'Assemblée générale :
15 heures-18 heures	c) Risques qui se posent ou pourraient se poser a) Règles, normes et principes
Mardi 11 février	
10 heures-13 heures	a) Règles, normes et principes (<i>suite</i>) d) Droit international
15 heures-18 heures	d) Droit international (<i>suite</i>)
Mercredi 12 février	
10 heures-13 heures	e) Mesures de confiance
15 heures-16 h 30	e) Mesures de confiance (<i>suite</i>)
16 h 30-18 heures	Débat informel multipartite
Jeudi 13 février	
10 heures-13 heures	f) Renforcement des capacités
15 heures-18 heures	f) Renforcement des capacités (<i>suite</i>) b) Dialogue institutionnel régulier
Vendredi 14 février	
10 heures-13 heures	b) Dialogue institutionnel régulier (<i>suite</i>)
15 heures-18 heures	Temps alloué pour des débats de fond supplémentaires Clôture de la session